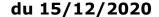
Circulaire 7875





Prix Terre d'Avenir 2021 organisé par la Fondation Reine Paola en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative	
Validité	du 01/12/2020 au 30/04/2021	
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire	
Information succincte	La Fondation Reine Paola organise - en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout - la 11e édition du Prix Terre d'Avenir. Il récompense les meilleurs projets qui ont l'Environnement, la Terre ou l'Espace comme sujet.	
Mots-clés	concours, terre d'avenir, enseignement qualifiant	

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)	
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS

Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO, Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Voir circulaire		

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance l'organisation du Prix « Terre d'Avenir

2020-2021 ».

La Fondation Reine Paola organise – en collaboration avec la Fondation Dirk

Frimout – la 11^e édition du Prix Terre d'Avenir en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Prix s'adresse aux élèves du 3^{ème} degré de tous les secteurs de l'enseignement

ordinaire professionnel, technique ou artistique de qualification, de l'enseignement

ordinaire technique ou artistique de transition, de l'enseignement spécialisé et de

l'enseignement en alternance.

Il récompense les meilleurs projets qui contribuent à la promotion des sciences et

ont l'Environnement, la Terre ou l'Espace comme sujet. Ceux-ci doivent être de

nature à améliorer la qualité de la vie et peuvent être abordés d'un point de vue

scientifique, technique, artistique ou durable.

Les élèves lauréats, ainsi que l'école se verront récompensés par une somme

d'argent et un diplôme. Les élèves et enseignants lauréats seront invités à une

Proclamation officielle au Palais des Académies en octobre 2021. Ils seront, ainsi

que leur école, autorisés à porter le titre de « Lauréat du Prix Terre d'Avenir ».

Le dépliant, le règlement et le formulaire d'inscription peuvent être téléchargés sur

le site www.terredavenir.be ou sur www.facebook.com/sk.fr.paola. Les

inscriptions doivent être introduites avant le 30 avril 2021 et les dossiers de

candidature complets remis au plus tard pour le <u>24 mai 2021</u>.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire et vous

en souhaite bonne lecture.

Le Directeur général,

Fabrice AERTS-BANCKEN